MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 01 juillet 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20190620-D005717I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Michel LOYAT.

Absents : M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Guerric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 16 - Subvention aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2019

Délibération n° 2019/005717

16

Subventions aux organisations syndicales
Répartition au titre de l'année 2019

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	24/05/2019	Favorable unanime

Chaque année, la Ville attribue une subvention de fonctionnement à chacune des organisations syndicales (Union locale) dans le cadre des articles L 2251-3-1 et R 2251-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette subvention est répartie selon deux critères :

- attribution d'une part fixe égale à 10 % de l'enveloppe
- attribution d'une part proportionnelle égale à 90 % de l'enveloppe répartie en fonction des résultats des élections professionnelles nationales dans les secteurs privés et publics.

Le montant total de l'enveloppe répartie est identique depuis le début de la mandature. Le tableau de répartition proposé pour 2019 prend en compte les nouveaux résultats des élections professionnelles :

Syndicats	Subvention 2019
CFDT	**14 465,46 €**
CFTC	**5 058,20 €**
CGT	**14 319,43 €**
Union Solidaire	**3 169,46 €**
FO	**9 972,85 €**
UNSA	**4 655,29 €**
FSU	**2 078,57 €**
CGC	**5 599,73 €**
Total	**59 319 €**

En cas d'accord, la dépense totale de **59 319 €** sera prélevée sur la ligne 65.90/6574.002804 CS 20000.

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux organisations syndicales au titre de l'année 2019 pour un montant total de 59 319 €.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 52
Contre : 1
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0